



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

VISITE MÉDICALE DU PERMIS DE CONDUIRE APRÈS SUSPENSION, INVALIDATION OU ANNULATION (sans lien avec la consommation d'alcool ou de stupéfiants)

1 JE SUIS SOUS LE COUP D'UNE MESURE DE SUSPENSION, ANNULATION OU INVALIDATION DE PERMIS

- Je suis sous le coup d'une mesure de suspension de permis de conduire supérieure à 1 mois **sans lien avec la consommation d'alcool ou de stupéfiants.**
- Je fais l'objet d'une invalidation ou d'une annulation du permis de conduire **sans lien avec la consommation d'alcool ou de stupéfiants.**

2 JE PRENDS RENDEZ-VOUS AUPRÈS D'UN MÉDECIN AGRÉÉ EN GUYANE (listes sur site Internet de la préfecture)

Attention, ces listes, régulièrement actualisées, sont disponibles sur le site www.guyane.gouv.fr
Je prends rendez-vous auprès d'un médecin agréé. J'exclus mon médecin traitant.
ET, si mon permis de conduire a été invalidé, annulé ou suspendu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois, auprès d'un psychologue ou un centre d'examens psychotechniques agréé.

3 JE PRÉSENTE IMPÉRATIVEMENT LORS DE LA VISITE MÉDICALE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire « Permis de conduire-Avis médical » VOLET 1 CERFA N° 14880*01, rubriques 1-1/1-2/1-3 complétées et 1 photographie collée sur chacun des trois feuillets (pas d'agrafe). Seules les photographies d'identité récentes et identiques établies par un système agréé seront acceptées.
- Pièce d'identité
- Copie de la décision de suspension, ou dossier de candidature REF02.
- Le résultat d'analyse d'urine simple (sucre, albumine) de moins de 3 mois.
- Le résultat des tests psychotechniques, le cas échéant
- Éventuelles pièces médicales me concernant (prescriptions médicales, traitements en cours, examens de contrôle en cas de dispositif de correction de la vue)

Je note que le médecin peut également solliciter des examens complémentaires. S'il l'estime médicalement nécessaire, le médecin peut demander à ce que je sois examiné(e) par la commission médicale primaire.

4 A L'ISSUE DE MA VISITE

Je règle la consultation, **soit 36 €**. Le médecin me remet un exemplaire des volets 1 « Permis de conduire-Avis médical » et 2 « Avis du ou des médecins»

Je suis candidat au permis de conduire ? Je remets le dossier à l'auto-école REF02 et l'exemplaire des volets 1 et 2 de l'avis médical

5 POUR OBTENIR LA RESTITUTION DE MON PERMIS DE CONDUIRE

DIRECTEMENT EN LIGNE :

J'effectue ma demande en ligne, **sans me déplacer**, en me connectant sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

6 POUR SUIVRE LA FABRICATION DE MON PERMIS DE CONDUIRE

[HTTP://WWW.PERMISDECONDUIRE.ANTS.GOUV.FR](http://WWW.PERMISDECONDUIRE.ANTS.GOUV.FR) → VOS DÉMARCHES → OÙ EN EST VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?»